

AVIS D'APPEL D'OFFRES

RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Projet numéro : 2018-06-02

Des soumissions scellées seront reçues par le directeur général de la Municipalité de Saint-Josephdu-Lac ou son représentant autorisé au bureau de celui-ci, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac, **jusqu'au 27 juin 2018**, à 11 h pour des travaux de « **RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE** » de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

Les soumissions reçues seront ouvertes et lues publiquement au centre administratif situé au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac, *le 27 juin 2018, à 11 h 05*, en présence des personnes intéressées.

Le devis et les formules de soumissions seront disponibles à partir du **lundi 11 juin 2018** par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SÉAO), approuvé par le gouvernement du Québec dans l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) dont le site internet est le suivant : www.seao.ca.

Les soumissions devront être valides pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Un cautionnement d'exécution et un cautionnement de paiement de la maind'œuvre et des matériaux dont le montant de chacun sera d'une valeur équivalente à 50 % du prix du contrat seront requis lors de la signature du contrat. Un cautionnement de soumission ou un chèque visé de 10 % de la valeur de la soumission est requis dans l'enveloppe de soumission.

Les soumissionnaires doivent prendre en considération que toutes demandes d'information et questions doivent être uniquement faites par écrit à l'attention de Monsieur Francis Daigneault, directeur des services techniques et de l'urbanisme, à l'adresse courriel suivante : fdaigneault@sjdl.qc.ca. Les soumissionnaires doivent prendre en considération que toutes communications entre un autre représentant du maître de l'ouvrage ou du maître d'œuvre sont formellement interdites. Toutes les demandes écrites doivent être acheminées au plus tard avant 11 h, le 18 juin 2018 afin de permettre au responsable du projet de répondre à toutes les demandes par addenda avant l'ouverture des soumissions. Toutes demandes reçues après ce délai ne seront pas considérées.

Le contrat est assujetti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Stéphane Giguère Directeur général